



## CAHIER DES CHARGES

---

*- Conception d'un support de vulgarisation du plan de gestion de la Réserve naturelle -*

**Parc naturel régional des Ballons des Vosges**  
Bureau des Espaces Naturels  
1, Place des Verriers  
68820 WILDENSTEIN  
Tél. : 03.89.82.22.10

## **Article 1 - Contexte**

La Réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimle (RNFM) est située au cœur des Hautes-Vosges, sur le versant alsacien du massif du Hohneck. Elle se caractérise notamment par ses cirques glaciaires et par de nombreuses espèces floristiques subalpines. La gestion de cet espace naturel protégé a été confiée par l'Etat au Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) dès sa création en 1995.

Outre la protection et la gestion des milieux naturels et des espèces, le gestionnaire de la Réserve naturelle a également pour mission de sensibiliser les habitants et les usagers aux enjeux et richesses du site mais aussi de partager les connaissances acquises dans le cadre de la gestion de cet espace naturel protégé.

Le plan de gestion de la Réserve naturelle est un document incontournable qui fixe les modalités de gestion de la Réserve naturelle. Il s'agit d'un document volumineux, qui se compose de plusieurs volumes : diagnostic (milieu physique, milieu naturel, milieu humain), orientations & programme d'actions, atlas cartographique, évaluation du plan.

Quatre plans de gestion ont déjà été mis en œuvre depuis la création de la Réserve naturelle en 1995. Le gestionnaire est actuellement en cours de rédaction du 5<sup>ème</sup> plan de gestion, pour la période 2025 – 2035.

Le plan de gestion en vigueur est consultable sur le site Internet : <https://www.ballonsdesvosges-reservesnaturelles.fr/frankenthal-missheimle/ressources/>

## **Article 2 – Objectifs**

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation, le gestionnaire souhaite disposer d'un (ou plusieurs) outils permettant de vulgariser le plan de gestion. Cet outil se veut vulgarisé, synthétique, facilement consultable et compréhensible par le plus grand nombre.

Le choix du gestionnaire n'est pas arrêté sur la forme que cela peut prendre : page web dédié, outil interactif (numérique), documents synthétiques (numériques et/ou papiers), etc.

L'objectif est de faire comprendre les principaux enjeux de la Réserve naturelle & les orientations prises par le gestionnaire dans ses missions de protection de ce patrimoine naturel.

Ces outils seront à destination d'un public diversifié : partenaires et acteurs techniques, élus, usagers, étudiants, etc.

## **Article 3 – Attentes et compétences recherchées**

Le présent cahier des charges précise les attentes du gestionnaire concernant la création d'outils de vulgarisation du plan de gestion.

La mission confiée au prestataire portera sur :

- Des propositions d'outils de vulgarisation (outil interactif, page web dédié, document vulgarisé, etc.)
- La conception de ces outils
- Le remplissage des contenus
- Si nécessaire, la formation pour une prise en main des outils

Le prestataire devra s'approprier les éléments scientifiques et techniques, afin de pouvoir les restituer sous une forme vulgarisée pour le plus grand nombre.

Le présent cahier des charges concerne le développement d'outils de vulgarisation pour le plan de gestion de la Réserve naturelle du Frankenthal-Missheimle. A terme, le même outil pourrait être décliné pour les 3 autres Réserves naturelles gérées par le PNRBV (prestations complémentaires).

- **Illustrations :**

Les illustrations (dessins, photos) pourront être piochées dans les ressources de la Réserve naturelle.

Selon les besoins, des missions complémentaires pourront être envisagées. Ils feront l'objet de prestations avec des personnes qualifiées au besoin.

- **Accompagnement du projet :**

Le prestataire devra apporter un regard critique et être force de proposition pour la construction de cet outil vulgarisé. Ceci afin d'obtenir un produit final cohérent et agréable à lire par les publics visés.

- **Rendus :**

Les outils devront être restitués sous format source. Le gestionnaire souhaite en effet pouvoir modifier autant que possible des éléments de contenus à l'issue de la prestation, afin de les faire évoluer en cas de besoin suite à l'approbation définitive du plan de gestion.

#### **Article 4 – Etapes et calendrier prévisionnel**

- Réponse au cahier des charges.....	1 <sup>er</sup> septembre 2024
- Démarrage du projet.....	15 septembre 2024
- Réalisation du contenu et 1 <sup>er</sup> livrable .....	15 décembre 2024
- Finalisation et livrable définitif.....	mars 2025

Ce calendrier est prévisionnel et pourra être ajusté, tout en respectant la date limite de livraison d'un 1<sup>er</sup> livrable en décembre 2024.

Des échanges réguliers et des points de validation seront à prévoir à chaque étape du projet.

#### **Article 5 – Constitution de l'offre**

Le prestataire devra avoir de l'expérience dans la conception d'outils de vulgarisation ou de documents communiquant.

Pour son offre, le prestataire proposera :

- Un devis chiffré
- Une rapide présentation de ses expériences
- Une courte note de ses propositions pour réaliser ce projet
- Quelques exemples de réalisation s'il en dispose.

Le prestataire pourra proposer des variantes et options, selon les outils pressentis.

#### **Contact**

**Emmanuelle Hans** - Conservatrice de la Réserve naturelle du Frankenthal-Missheimle

e.hans@parc-ballons-vosges.fr / 03.89.77.90.20 ou 06.84.47.68.47